



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°10-19

L'an deux mille dix,
Le 30 juin, à Metz

Date de convocation	17 mai 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	23
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, Mme Annie DAZAC, M. Olivier GUCKERT, Mme Arlette CHARBONNIER, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Jean LIPP, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE (qui a reçu pouvoir de M. Florentin), M. Christian BORGNET, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Daniel TOURNAY (qui a reçu pouvoir de M. Porcelli), M. Jean-François THOMAS, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Alain VERNEAU, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

Amortissement des immobilisations

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement **des véhicules à 4 ans**.

Le Président,
Jean-Paul BACHY

